





Syndicat Pénitentiaire des Surveillants Maison Centrale de Saint-Martin de Ré

Le 03 septembre 2019

LES SURVEILLANTS DE SAINT MARTIN ONT LE CAFARD...

 La propreté étant comme la charité, la direction ne peut pas s'en laver les mains. En effet, le problème de la salubrité et de la propreté des espaces de travail est un point qui revient hélas souvent dans les commissions en CHSCT, mais apparemment peine perdue pour nous les surveillants qui devront bosser encore et toujours entre crasse et rampants.

 L'hygiène est la propreté des locaux reflète l'image de la maison centrale et participe au bien être des surveillants au travail. Le SPS rappelle un point essentiel du code du travail, simplement pour mémoire " Selon l'article R4212-1 du Code du Travail, les bâtiments et leurs aménagements doivent être réalisés de façon à ce que les locaux fermés dans lesquels les travailleurs sont appelés à séjourner soient conformes aux règles d'aération et d'assainissement prévues aux articles R.4222-1 à R.4222-17. "


Depuis des mois voir des années, les syndicats dont le SPS dénoncent des mauvaises conditions de travail, notamment dans les miradors qui sont utilisés 24h/24 et qui sont de véritables nids à rampants (cet été sur les murs on a pu en compter des centaines dans la cage d'escalier et des dizaines dans l'espace dédié au surveillant).

Cette situation, la direction l'a connaît et je doute, madame la directrice que vous vous satisferez de travailler avec des rampants ! Alors pourquoi nous surveillants, devrions accepter cette situation en s'en remettant à la fatalité.

Il en va aussi des problèmes de peaux, de respiration et autres facteurs impactant notre santé.

Pour information, madame la directrice, cela concerne les postes miradors, les postes protégés, sans parler des bêtes qui sont dans les chambres de nuits (qui entre nous, ne disposent toujours pas d'une douche pour les agents ce qui est un minimum).

Le SPS attends une réponse rapide à ce problème d'hygiène sur la Maison Centrale de Saint Martin de Ré car nous ne souhaitons pas ramener chez nous des maladies.

 Propreté et santé sont interdépendants, nous ne demandons ni un privilège ni la lune, simplement que le droit de travailler dans des conditions descentes soient respectés.

Le bureau local SPS